

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2017-15 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Les objets du règlement sont :

- de permettre des refuges en forêt (avec sentier) sur certains terrains dans la zone rurale R-19, selon une certaine densité d'occupation et des normes d'implantation encadrant ce type de bâtiment;
- d'autoriser sur les terrains pouvant accueillir des refuges en forêt, l'implantation d'un bloc sanitaire pouvant comprendre des douches et toilettes;
- de permettre dans la zone A-4, des bâtiments agricoles liés à la classe agricole secondaire, sans limitation de superficie totale pour des terrains dont la superficie est supérieure à 8 100 m² et inférieure ou égale à 40 470 m² plutôt qu'une superficie maximale de 200 m²;
- de permettre l'érection de bâtiment agricole plus imposant pour répondre à certains besoins spécifiques (notamment la construction d'un manège équestre) pourvu qu'un pourcentage maximal de 5% d'occupation du terrain par les bâtiments accessoires et agricoles soit respecté.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 novembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 4765 chemin de Capelton. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné au Canton de Hatley, ce 1^{er} novembre 2017

Liane Breton
Directrice générale